

Conseil Général de l'Ain :  
projet d'acquisition foncière au titre des mesures compensatoires au  
défrichement dans le cadre de nouvelles infrastructures routières

**NOTE TECHNIQUE**

➤ **RAPPEL DU CONTEXTE**

Le Conseil Général de l'Ain (Direction générale des affaires techniques, Direction des routes, Service travaux neufs) a sollicité le concours de l'ONF dans le cadre du projet de contournement routier nord-est de l'agglomération de Bourg en Bresse, dans l'objectif :

- ✓ d'estimer la valeur des boisements traversés, à des fins d'acquisition,
- ✓ d'identifier des terrains adaptés à la mise en œuvre des mesures compensatoires exigibles par l'administration en contrepartie des défrichements nécessités par de nouveaux projets d'infrastructures ; ceux-ci sont évalués à 9,8 ha environ dans le cas du contournement routier nord-est.

➤ **SITUATION DES PARCELLES CONCERNEES**

Lors des démarches d'acquisition engagées sur l'emprise du projet, l'opportunité de l'achat par la collectivité d'un important tenant forestier traversé par le nouveau contournement s'est faite jour.

Il s'agit d'un ensemble de 3 parcelles contiguës situées sur la commune de Bourg en Bresse, et appartenant à deux propriétaires distincts :

- ✓ Parcelle BS 35 (11ha 11a 54ca), amputée de 1ha 22a 92ca par le défrichement,
- ✓ Parcelles BT 76 (0ha 10a 22ca) et BT 80 (10ha 70a 70ca), amputée de 0ha 78a 68ca par le défrichement

**Soit un ensemble boisé maintenu à l'issue des travaux de 19ha 86a 86ca.**



*Peuplements le long de l'emprise de la déviation, au droit de la parcelle appartenant au Conseil régional*

Cet ensemble (cf. cartographie annexée) est par ailleurs adjacent :

- ✓ Au nord, à une parcelle de la forêt des Hospices Civils de Bourg-en-Bresse, bénéficiant déjà du régime forestier pour 5ha 78a 80ca,
- ✓ A l'ouest, à une autre appartenant au Conseil Régional (lycée des Sardières : BS9 sur le plan annexé), pour plus de 10ha,

soit un ensemble de plus de 35 ha appartenant à diverses collectivités.

### ➤ CONTEXTE EDAPHIQUE

Les parcelles s'inscrivent dans le vaste continuum boisé subsistant au nord-est de Bourg en Bresse en pied du Revermont, installé sur les sédiments tertiaires ayant comblé le fossé bressan. Ceux-ci sont souvent recouverts localement par des alluvions fluvio-glaclaires (« cailloutis de St Etienne du Bois », d'origine alpine).

Très argileux, ils favorisent les conditions d'hydromorphie et génèrent des sols bruns lessivés et marmorisés, occupés originellement par une chênaie-charmaie acidiphile, voire une aulnaie acidiphile dans les situations les plus hydromorphes.

### ➤ DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

Les parcelles, en configuration de plateau, sont bien desservies à l'est et au sud par des routes goudronnées ou empierrées. Le sol est de profondeur moyenne et de bonne potentialité. L'ensemble des peuplements est en bon état sanitaire.

Parcelle BS 35 :

- ✓ Elle est occupée par une futaie régulière adulte de résineux divers (80 % du peuplement) à majorité de Pin sylvestre (60/80 ans, 20/22 mètres de hauteur) en mélange avec des chênes rouges de 20 centimètres de diamètre en moyenne et un taillis et taillis sous futaie à base de Chênes pédonculé ou rouvre et feuillus divers (bouleau, châtaignier).
- ✓ A noter, au centre de la parcelle, un bouquet de gros Pins rigides (*Pinus rigida*), une espèce originaire de la côte est des Etats-Unis, rarement expérimentée en reboisement en France.



*Pinus rigides : détail du peuplement et des « broussins » sur les fûts, très caractéristiques*

- ✓ La qualité des bois est correcte pour les résineux ; les chênes rouges, à quelques exceptions près, ont souvent un port défectueux, et l'on reste en qualité chauffage pour l'essentiel des feuillus (présence de gélivures sur chênes communs).
- ✓ Elle comporte une zone très humide au sud, avec 1ha environ de peuplement plus pauvre (taillis et taillis sous futaie de divers chênes de qualité médiocre).

Parcelles BT 76 (0ha 10a 22ca) et BT 80 :

- ✓ Elles sont occupées par une futaie régulière adulte de Pin sylvestre, Pin weymouth et Epicéa commun (60/70 ans, 20/22 mètres de hauteur) en mélange avec un taillis et taillis sous futaie à base de Chêne rouge d'Amérique, Chênes rouvre ou pédonculé, Bouleau et Châtaignier. La qualité des réserves de chênes, châtaignier et feuillus divers est médiocre, par contre quelques Chênes rouges d'avenir sont en formation.
- ✓ La qualité des bois est correcte pour les résineux.



Peuplement mélangé dans la parcelle BT 76

## INTERET ECOLOGIQUE

Les parcelles sont inscrites en totalité dans l'ensemble formé au nord-est de Bourg-en-Bresse par les **bois humides du piémont du Revermont**, massif inventorié en 2007 au titre des zones humides par le Conseil Général de l'Ain : il s'agit d'un vaste complexe de bois plus ou moins humides alimenté par des nappes superficielles reposant sur des couches d'argiles (sols plus ou moins hydromorphes) ; les variations de nappes sont telles que l'humidité est parfois très variable au sein d'un même boisement. Par souci de cohérence fonctionnelle de la zone humide, l'ensemble des bois a donc été cartographié en tant que vaste « enveloppe » comprenant des zones humides.

Elles sont caractéristiques de l'ensemble en question, et l'on y observe ponctuellement des fossés et des mares forestières oligotrophes, au sein desquelles on note fréquemment le développement de sphaignes (*Sphagnum sp.*).

Les boisements acides, d'ordinaire assez peu diversifiés sur le plan botanique, abritent néanmoins ici une flore spécialisée, avec quelques espèces peu fréquentes dans la région, parmi lesquelles une liliacée proche du Muguet, le Maianthème à deux feuilles

(*Maianthemum bifolium*), ou une belle fougère d'ordinaire plutôt montagnarde : le *Blechnum* en épi (*Blechnum spicant*).

Aucune donnée n'est actuellement disponible en ce qui concerne la faune, mais les parcelles sont en tout état de cause bien fréquentées par le Chevreuil et le Lièvre variable.



De gauche à droite et de haut en bas, 4 espèces caractéristiques des boisements acidiphiles locaux : le *Blechnum* en épis, une Sphaigne, le *Maianthemum* à deux feuilles et une mousse commune ici, le « coussinet des bois » *Leucobryum glaucum*



Une mare acidophile à sphaignes dans la parcelle BS 35

### ➤ INTERET PAYSAGER ET RECREATIF

Cet ensemble forestier de belle venue, au peuplement mélangé de feuillus et de résineux, offre en outre un intérêt paysager notable, à peu de distance de l'agglomération et aux abords immédiats de la nouvelle déviation.

Il forme écran, sur 700m de longueur environ, entre celle-ci et les quartiers nord-est de la ville de Bourg, offrant un double avantage :

- ✓ depuis la nouvelle route, une appréciable diversité paysagère,
- ✓ depuis l'agglomération, une isolation visuelle et phonique, ainsi que de façon générale l'assurance du maintien d'une zone tampon entre les zones urbanisées et la déviation.

En outre, il présente un potentiel récréatif intéressant compte tenu de son caractère périurbain.

### ➤ PRECONISATIONS DE GESTION

Suite à leur acquisition par le Conseil général de l'Ain, les parcelles seront assujetties au régime forestier (art. L141-1 du Code forestier) et dotées d'un document d'aménagement qui prendra en compte les orientations de gestion sylvicoles locales ainsi que les objectifs de gestion durable.

Il devra nécessairement tenir compte des spécificités écologiques ainsi que du potentiel récréatif locaux.

Le 28 avril 2008

Le responsable du pôle développement de l'Ain  
ONF - Agence Ain/Loire/Rhône

Marc CHATELAIN



Conseil Général de l'Ain :  
projet d'acquisition foncière au titre des mesures compensatoires au  
défrichement dans le cadre de nouvelles infrastructures routières

**PLAN DE SITUATION**

# PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'AIN

Contournement routier Nord-Est BOURG-EN-BRESSE

 Forêt soumise au régime forestier

 Zones humides ain

 Contournement

 Projet acquisition

Territoire communal de BOURG-en-BRESSE

Section BS - parcelle 35

Section BT - parcelles 76 et 80

